

# Demande

# Année 2019

## Attention

Les CESU « Chèque domicile » sont :

- **Nominatifs.**
- **Ni repris, ni échangés.**
- **Validité : année civile.**
- **Uniquement utilisables auprès de prestataires référencés auprès de Chèque Domicile,**

Vous payez l'entreprise d'aide à domicile qui vous envoie un intervenant. Vous n'avez aucune démarche administrative, vous choisissez votre prestataire, soit en allant sur le site Internet [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr), ou en téléphonant à la plateforme de CHEQUE DOMICILE pour avoir un conseiller en ligne.

**L'utilisation des chèques CESU délivrés par le CIE, n'est possible qu'auprès des organismes référencés (pas de gré à gré).**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Tél. ....

Société ..... Service .....

Lieu de travail précis ..... Tél. ....

Adresse mail .....

Pour quel type d'activité demandez-vous ces CESU, et par quel organisme ? **Ce champ doit être obligatoirement renseigné. Des justificatifs pourront vous être demandés par le CIE.**

.....

Commande ..... Chèques CESU (minimum 5)

Fait à ....., le .....

Signature

**Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte**

## Attention

Ce bulletin devra être transmis au CIE avant le 10 du mois, Le CIE vous transmet votre facture.

- Vous devez adresser votre règlement avant le 17 du mois.
- La commande de chèques ne sera passée que si nous avons reçu votre règlement.

→ Joindre votre dernier avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 à votre inscription.

→ En l'absence de toutes les pièces justificatives du revenu annuel total du ménage, le quotient familial retenu sera : + 790.

